



7 février 2013

Week-end électoral du 3 mars 2013 Rappel des bons usages en matière de vote

(IVS).- Le 3 mars 2013, les valaisannes et valaisans éliront leurs députés, peut-être leurs conseillers d'Etat. Ils voteront également sur trois objets fédéraux importants : la révision de la LAT, l'initiative sur les rémunérations abusives et l'article constitutionnel sur la politique familiale.

Lors des élections cantonales de 2009, quelque 6000 bulletins nuls ont été comptabilisés. Cela représente 6% des votants, dont l'avis n'a pas été pris en compte ! Cette situation constitue un réel déficit de démocratie.

Pour y remédier, le Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS) par son Service des affaires intérieures et communales (SAIC) propose des améliorations au niveau du matériel de vote ; il rappelle aussi quelques fondamentaux afin que les citoyens expriment valablement leur opinion.

Les améliorations apportées au matériel de vote

- Le matériel de vote pour le **Grand Conseil sera de couleur vert clair** (liste et enveloppe) et celui du **Conseil d'Etat de couleur saumon**.
- La différenciation des couleurs évitera de croiser les listes et enveloppes entre les élections. La couleur du bulletin de vote est identique à celle de l'enveloppe de vote correspondante.
- Il sera inscrit directement sur le dos des enveloppes « *Cette enveloppe ne doit contenir qu'un seul bulletin* ». Il est primordial de respecter cette règle, **sinon le vote sera nul**.

Que faut-il pour que mon vote soit utile ?

- Utiliser le matériel de vote officiel
- Glisser un seul bulletin par enveloppe de vote
- Ne pas inscrire davantage de noms que de candidats à élire (au Conseil d'Etat 5 noms et au Grand Conseil autant de noms que compte de sièges le district)
- Faire les modifications sur le bulletin à la main
- Seuls les candidats figurant sur une liste peuvent obtenir des voix.



Que puis-je faire sur mon bulletin ?

- Je peux l'insérer tel quel dans l'enveloppe
- Je peux tracer un ou plusieurs noms
- Je peux ajouter un ou plusieurs candidats inscrits sur une autre liste
- Je ne peux pas cumuler un candidat.

Comment voter par correspondance ?

- Insérer mes trois enveloppes **contenant les bulletins de vote** (la vert clair, la saumon et la grise) ainsi que ma feuille de réexpédition **signée** dans mon enveloppe de transmission
- Affranchir correctement mon enveloppe de transmission ou la déposer à l'urne prévue par la commune mais en aucun cas dans la boîte aux lettres
- Mon enveloppe doit parvenir à la commune au plus tard vendredi 1^{er} mars.

Remarque

Inciter les lecteurs / téléspectateurs à prendre connaissance de la brochure explicative transmise simultanément au matériel de vote.

Annexes : exemples de matériel de vote

Note aux rédactions

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Maurice Chevrier, chef du Service des affaires intérieures et communales – 027 606 47 55